



CONVENTION HANDBALL MASCULIN SAISON 2014-2015 ENTRE L'ENTENTE PCT 77 ET LE HANDBALL BRIE 77

BUT : Offrir aux joueurs un projet personnel en fonction de leur potentiel.

Présentation rapide des deux structures :

Le club de BRIE 77 : labellisé OR depuis quatre années par la FFHB pour la qualité de son enseignement sur les jeunes, plusieurs fois champions du département sur la catégorie moins de 12 ans/14 ans, dispose d'une filière de préparation physique allant des moins de 14 ans, moins de 15 ans région au moins de 17 ans (haut niveau régional).

L'entente PONTAULT-TORCY :

- Favoriser l'émergence d'une structure représentative forte dans notre département
- Mettre en place une détection performante afin de pérenniser les résultats et le niveau de jeu
- Devenir et présenter une filière de formation de haut niveau

Article 1 :

Le logo du club de Brie figure sur les sites des clubs de Pontault-Combault et de Torcy en tant que club formateur.

Le logo de l'entente PCT77 figure sur le site du club de Brie en tant que filière haut niveau.

Le logo du club de Brie apparaît sur les affiches « clubs partenaires » des clubs de Pontault-Combault et Torcy diffusées dans toutes les communications.

Le logo club formateur de Brie 77 peut apparaître dans les gymnases des partenaires (coût à la charge de Brie).

L'entente peut elle aussi afficher à ses frais son logo de filière haut niveau dans le gymnase de Brie.

Article 2 :

Les garçons à potentiel figurant dans l'équipe G-17 du club de Brie 77 peuvent venir s'entraîner ponctuellement sur les créneaux des équipes en partenariat suivant accord préalable.

Article 3 :

L'équipe G-17 de Brie aura la possibilité, avec l'accord des responsables de l'entente PCT77, de faire durant l'année des matchs amicaux.

Article 4 :

Les clubs de Pontault-Combault et de Torcy donneront du petit matériel au club de Brie suivant leurs moyens (des ballons T2/T3 en bon état ou neuf) en fonction des mutations. Le club de Brie s'engage à favoriser les mutations en direction de l'entente mais ne peut en aucun cas en assurer l'exclusivité. En retour, l'entente peut envoyer sur le club de Brie 77 des joueurs qui ne trouveraient pas de projet adapté à leurs capacités (catégories G-16, G-17 et G-18).

Article 5 :

Les entraîneurs filière jeune du club de Brie ont la possibilité :

- de venir voir les entraînements de la D2
- de les suivre en match

Article 6 :

Le club de Pontault-Combault met à la disposition du Handball Brie 77, 30 places pour chaque match de la Pro D2 à domicile. Le Handball Brie 77 devra envoyer la liste des bénéficiaires via le CDHB 77 dans la semaine qui précède le match.

Article 7 :

Le club de Pontault-Combault et/ou de Torcy s'engagent à venir faire un match d'exhibition ou un entraînement pour permettre le développement de la pratique au sein du club partenaire.

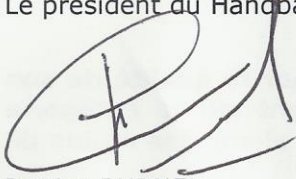
Article 8 :

Une réunion semestrielle ou annuelle se tiendra pour faire le point de la situation.

Article 9 :

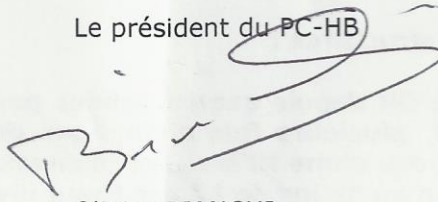
La convention devient effective, après signature, le 22 novembre 2014. Elle devra être renouvelée tous les ans

Le président du Handball Brie 77



Patrice BURNEL

Le président du PC-HB



Olivier BIANCHI

Le président de THBMLV



Philippe GALLAND